



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES  
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

01/01/2025



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERT AU PUBLIC SUR VOIRIE	
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF SEI défavorable	Entre 23 et 25 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF SEI défavorable
Types de prises éligibles	Socle de prise T2 ou T2S ou Connecteur T2 avec câble attaché(1)	DC : connecteur combo 2 AC : connecteur T2
Exigences de connectique par point de recharge et par station		A minima un connecteur combo 2 par point de recharge DC
Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée	Jusqu'à 22 kVA par point de recharge	Jusqu'à 25 kVA par point de recharge
Raccordement au réseau	Jusqu'à 22 kVA par point de recharge	Jusqu'à 25 kVA par point de recharge
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Oui	
Système d'identification usager	Oui	
Système de pilotage énergétique intégrant le signal EDF-SEI(2)	Oui	
Système de supervision	Oui	
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hubject	
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Oui Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv	
Collecte des données de recharge	Oui Via webservice EcoCO2 ou la plateforme d'interopérabilité	

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.